

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Communes de LILLE et LOMME

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société FP LOMME, dont le siège social est situé 37 avenue Pierre 1er de Serbie 75160 PARIS, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'enregistrement au titre de la rubrique 1510-2.b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour son site situé rue de la Rotonde 59160 LILLE .

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairies de LILLE et LOMME, **du mardi 12 octobre 2021 au mercredi 10 novembre 2021 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit, aux horaires ci-après définis :

- Pour la mairie de LILLE : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 et le samedi de 8h00 à 12h00 (port du masque obligatoire et respect des règles sanitaires en vigueur) située Place Augustin Laurent. La mairie sera exceptionnellement fermée le lundi 1er novembre 2021.

- Pour la mairie de LOMME : les lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les samedi de 8h30 à 12h00 (port du masque obligatoire et respect des règles sanitaires en vigueur) située 72 avenue de la République. La mairie sera exceptionnellement fermée le lundi 1er novembre 2021.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord - direction de la Coordination des Politiques Interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – 12 rue Jean Sans Peur CS 20003 – 59039 LILLE Cedex ou par courrier électronique : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr (en précisant société FP LOMME à LOMME et LILLE). L'utilisation de la voie électronique ne permet pas de joindre des documents d'une taille supérieure à 5 Mo et d'un autre format que PDF, ni de respecter l'anonymat. **Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.**

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2021>) pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de LILLE, LOMME et SEQUEDIN.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.